



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'INDRE

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE CHATEAUROUX - DEOLS

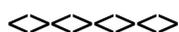
Châteauroux, mardi 6 juillet 2010

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE CHATEAUROUX - DEOLS



Châteauroux, mardi 6 juillet 2010

CONTRAT DE REDYNAMISATION DE SITE DE DEFENSE DE CHÂTEAUROUX-DEOLS



S O M M A I R E

- 1. CONVENTION ETAT – COLLECTIVITES TERRITORIALES – PARTENAIRES.**

- 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.**

- 3. FICHES ACTIONS.**

- 4. ANNEXES**
 - TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL
 - PLAN DE L'ARC ECONOMIQUE EST CASTELROUSSIN

**1. CONVENTION ETAT,
COLLECTIVITES TERRITORIALES,
PARTENAIRES**

CONTRAT DE REDYNAMISATION DE SITE DE DEFENSE DE CHATEAUROUX-DEOLS

ENTRE :

L'Etat, représenté par M. Philippe DERUMIGNY, préfet de l'Indre,

Le Conseil régional du Centre, représenté par M. François BONNEAU, président,

Le Conseil général de l'Indre, représenté par M. Louis PINTON, président,

La Communauté d'agglomération castelroussine, représentée par M. Jean-François MAYET, président,

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre, représentée par Mme Paulette PICARD, présidente,

L'Agence de développement économique de l'Indre, représentée par M. Pierre PETITGUILLAUME, président ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 25 juillet 2008 ;

VU le courrier DAT/RL/10.248 du Conseil régional du Centre en date du 18 juin 2010 ;

VU la délibération du Conseil général de l'Indre en date du 28 juin 2010 ;

VU la délibération de la Communauté d'agglomération castelroussine en date du 24 juin 2010 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1 – Objet du contrat.

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationales, décidée par le Président de la République, se traduit par une restructuration importante de l'implantation territoriale des armées.

Le département de l'Indre sera touché par le resserrement du plan de stationnement des unités de défense qui conduira, d'une part, à la fermeture en 2012 du 517^{ème} régiment du train localisé à Déols, et, d'autre part, à des réductions d'effectifs sur la 12^{ème} base de soutien matériel (BSMAT) implantée à Neuvy-Pailloux. Ce sont au total de l'ordre de mille postes, dont une soixantaine de civils, concernés par ces réorganisations. L'étude de l'inscription territoriale de ces deux entités au sein du territoire de l'Indre, réalisée en 2009 par l'INSEE Centre dans le cadre des travaux préparatoires du comité de site, a permis de mesurer l'impact territorial du 517^{ème} RT.

Pour compenser les impacts économiques et démographiques de cette décision, un important dispositif d'accompagnement des territoires concernés a été mis en place.

Le contrat de redynamisation du site de défense de Châteauroux (CRSD), accompagné de moyens financiers et de mesures exceptionnelles d'aides, a pour objectif de recréer un nombre d'emplois et un volume d'activité économique directe et indirecte au moins équivalents sur le territoire touché par la restructuration.

De plus, à titre tout à fait exceptionnel, l'Etat a décidé de retenir les communes où le 517^{ème} RT est implanté (Déols, Diors, Etrechet et Montierchaume) dans le décret n° 2009-829 du 3 juillet 2009 pris pour l'application de l'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 et fixant la liste des communes éligibles au dispositif de cession à l'euro symbolique. Ce dispositif permet à l'Etat la cession à l'euro symbolique des terrains militaires aux communes mentionnées ou à la Communauté d'agglomération castelroussine s'y substituant, en vue de la redynamisation du territoire.

Les partenaires du présent contrat s'accordent à mobiliser des moyens exceptionnels dans l'Indre pour accompagner ces restructurations. Pour ce faire, et afin d'optimiser la synergie des actions et des moyens, les signataires décident de mettre en œuvre le présent contrat de redynamisation de site.

Article 2 – Objectif retenu.

Les parties signataires se fixent l'objectif de création d'au minimum 500 emplois directs sur la période 2011 - 2013.

Article 3 – Périmètre retenu.

Dans la mesure où les restructurations de défense affectent essentiellement l'agglomération de Châteauroux, la majorité des actions retenues dans ce contrat, hormis les actions de promotion et communication du territoire, concerne plus particulièrement Châteauroux et le périmètre de la Communauté d'agglomération castelroussine (CAC).

Les partenaires ont souhaité concentrer l'ensemble des actions sur un périmètre géographique restreint, de manière à faire émerger un projet global d'envergure qui aura des retombées et un effet d'entraînement sur l'ensemble du département de l'Indre.

Article 4 – Durée.

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 36 mois, reconductible 24 mois.

Article 5 – Actions de redynamisation.

Trois axes prioritaires sont retenus pour le présent contrat. Ils découlent du diagnostic territorial financé par le ministère de la défense, mené en 2009 par le cabinet DTZ Consulting et auquel ont participé la plupart des acteurs économiques et territoriaux de l'Indre.

- *Axe 1 : Favoriser les conditions du développement économique*
- *Axe 2 : Soutenir le développement des entreprises et développer l'enseignement supérieur*
- *Axe 3 : Ambition et positionnement de l'aire castelroussine*

Axe 1 : Favoriser les conditions du développement économique

Le premier axe du plan d'actions concerne le renforcement de l'offre territoriale à destination des entreprises, dans le but d'améliorer l'attractivité du territoire et d'attirer de nouvelles entreprises. La création d'une nouvelle offre en espaces économiques de qualité et innovante viendra compléter l'offre territoriale de l'aire castelroussine et permettra de positionner Châteauroux au sein du territoire départemental et régional.

Les deux principaux espaces pris en compte dans cet axe sont :

- d'une part, le site de la Martinerie, libéré par le 517^{ème} RT en 2012 ;
- d'autre part, la future zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Ozans.

Le projet d'Ozans, porté par la Communauté d'agglomération castelroussine (CAC) et soutenu par l'ensemble des acteurs du territoire, est la pierre angulaire de cette amélioration de l'offre territoriale. La future ZAC est prévue pour devenir le réceptacle d'activités innovantes de la filière éco-industries, en lien avec le développement de l'Arc Est économique castelroussin.

Cette zone d'activité, qui se veut exemplaire en matière de développement durable, permet la création d'une nouvelle offre sur le territoire de l'aire castelroussine, et vient ainsi compléter l'offre territoriale tout en la dotant d'une visibilité forte.

Le site de la Martinerie sera pris en compte dans la continuité géographique et stratégique de la ZAC d'Ozans. L'Etat et les collectivités ont d'ores et déjà enclenché une dynamique de reconversion du site. Quelques projets industriels ont été identifiés, ils devront être confirmés.

Les autres actions incluses dans cet axe stratégique concernent l'amélioration de l'offre territoriale castelroussine : élargissement du pont-rail de la ligne Paris-Toulouse sur la R.D.925 et déploiement du très haut débit sur l'agglomération de Châteauroux.

Les actions correspondant à cet axe sont définies dans les fiches-actions 1 à 6 annexées au présent contrat.

Axe 2 : Soutenir le développement des entreprises et développer l'enseignement supérieur

2.1) Favoriser l'accueil et le développement d'activités créatrices d'emploi :

En complément des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises, mobilisés sur le territoire de l'Indre et des dispositifs de droit commun, une mobilisation large et coordonnée de ces dispositifs sera mise en œuvre afin de favoriser l'accueil et le développement d'activités créatrices d'emploi.

Ce dispositif est décrit dans la fiche-action 7.

2.2) Développer deux filières d'excellence :

Le diagnostic socio-économique a par ailleurs pointé la nécessité de répondre au mieux aux besoins et attentes des entreprises du territoire afin de renforcer leur développement et de créer de l'emploi. Il apparaît nécessaire de faciliter les partenariats et la communication inter-entreprises, et d'accompagner le développement des PME et TPE (très petites entreprises) sur les thématiques de la recherche, la formation et l'innovation, en initiant une démarche de pôles d'excellence à même de favoriser la création d'emplois.

Au regard du diagnostic socio-économique et des enjeux dégagés pour l'aire castelroussine, le développement de deux filières dynamiques et porteuses pour l'attractivité économique du territoire doit être soutenu :

- la filière « éco-industries », encore peu développée sur le territoire (peu d'entreprises de la filière sont recensées dans l'Indre) mais qui s'appuie sur des ressources naturelles importantes (paille, bois, laine, lin, ...) ;
- la filière « maintenance aéronautique », déjà développée et structurée autour de nombreux acteurs présents sur le territoire et de l'aéroport de Châteauroux-Déols. En complément de la création du Pôle d'Excellence Régionale Aérocentre, consolidant la filière aéronautique à l'échelle régionale, le développement d'une section dédiée à la maintenance aéronautique permettra de valoriser les savoir-faire spécifiques de l'aire castelroussine.

La filière « éco-industries » n'étant pas encore mûre au moment de la signature du contrat de site, elle ne fait pas l'objet d'une fiche-action, mais le sujet pourra être abordé à nouveau tout au long du contrat de site, si une action venait à se structurer ou si les financements étaient réunis pour soutenir une initiative dans cette thématique.

Le Conseil régional du Centre souhaite faire de l'aéroport un point d'appui central du développement économique du Sud régional et du département de l'Indre. Pour cela, il souhaite soutenir le développement des filières liées à l'aéronautique, ainsi que ses acteurs : le projet phare identifié comme le préalable au développement de la filière maintenance consiste en la construction d'un bâtiment d'activité à destination de l'entreprise Europe Aviation déjà présente sur le site.

La construction de ce bâtiment permettra à cette entreprise majeure de la zone aéroportuaire de développer fortement son activité de maintenance aéronautique, en lien avec la création du pôle AéroCentre, et de sa future section « maintenance aéronautique ». Elle créera environ 150 emplois directs. L'entreprise pourra également jouer un rôle moteur dans la structuration d'un pôle cohérent de développement aéronautique sur l'aéroport de Châteauroux, permettant à terme la création de plusieurs centaines d'emplois.

La tour de contrôle devra être reconstruite pour tenir compte des caractéristiques techniques du futur hangar d'Europe Aviation. Le Conseil régional assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet. L'Etat prendra part à cette opération en assurant les équipements techniques, et établira une convention d'amortissement sur 20 ans des dépenses engagées pour cette construction.

Le projet Europe Aviation est décrit dans la fiche-action 8.

2.3) Développer l'enseignement supérieur :

En accompagnement du développement de la filière d'excellence « maintenance aéronautique », la CCI de l'Indre porte un projet d'implantation d'une antenne d'HEI (Hautes Etudes d'Ingénieur) à Châteauroux, en lien avec l'université d'Orléans, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et les pôles d'excellence de la Région. Ce projet vise la création d'une formation d'ingénieurs en mécatronique à Châteauroux, afin de développer l'offre en formations sur le territoire castelroussin. La première rentrée aura lieu en septembre 2012.

Cette création, qui a pour objectifs principaux de renforcer les filières automobile et aéronautique à l'échelle de la région et de faire de Châteauroux un pôle d'excellence pour l'enseignement supérieur par apprentissage, permettra de renforcer l'attractivité du territoire, attirer des jeunes, et participer ainsi à l'amélioration de l'image de Châteauroux.

Ce projet est décrit dans la fiche-action 9.

Axe 3 : Ambition et positionnement de l'aire castelroussine

Face aux constats partagés par l'ensemble des acteurs économiques du territoire sur le déficit d'image, interne comme externe, de l'aire castelroussine et du département dans son ensemble, l'axe 3 souligne la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial, structurée, adaptée au territoire et appropriée par l'ensemble des acteurs.

La mise en œuvre de cette stratégie, construite à partir de la définition du positionnement et de l'ambition de l'aire castelroussine, permettra de renforcer l'image du territoire et de le « vendre » de manière cohérente, de façon à attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants.

La fiche-action 10 décrit plus précisément cette stratégie.

Article 6 – Contributions financières.

Le contrat de redynamisation de site de défense, conclu à hauteur de 95 680 000 euros, s'accompagne d'un soutien spécifique de l'Etat au titre des crédits CRSD de 10 000 000 d'euros.

Les collectivités territoriales et les partenaires signataires consolideront les engagements de l'Etat par un concours financier complémentaire permettant d'accompagner et de réussir les objectifs fixés. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans le cadre du présent contrat selon leurs critères d'éligibilité.

Article 7 – Validation des dossiers.

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation habituelles liées aux types de financement mobilisables.

Article 8 – Gouvernance du contrat de redynamisation de site de défense

Le préfet de l'Indre est le coordonnateur du contrat de site. Il assure le pilotage du dispositif par l'intermédiaire du comité de site de Châteauroux, qui se réunit régulièrement pour examiner l'avancement du contrat et les résultats obtenus.

Le comité de site de Châteauroux, présidé par le préfet de l'Indre, a un rôle de coordination, d'orientation et de décision. Il regroupe la plupart des acteurs économiques et sociaux du département (élus, services de l'Etat, partenaires sociaux, entreprises et leurs organisations représentatives, collectivités, CCI, ADEI, CDC, délégué régional aux restructurations de la défense, délégué militaire départemental de l'Indre, médiateur mobilité centre, représentant de la DATAR, etc.)

Le suivi du contrat de site sera assuré par un groupe technique, animé par le secrétaire général de la Préfecture de l'Indre, constitué des directions générales du Conseil régional, du Conseil général, de la CAC, de la CCI et de l'ADEI, ainsi que de la Déléguée aux Restructurations de Défense et des porteurs des actions du CRSD.

Au cours de sa mise en œuvre, le contrat peut faire l'objet d'adaptations au vu des bilans d'exécution du programme d'actions soumis au comité de pilotage pour validation. Dans ce cadre, le comité de pilotage examinera une fois par an l'état de consommation des crédits à partir des données fournies par l'outil de suivi (PRESAGE), procédera à une évaluation des actions du CRSD et, si nécessaire, à des réaffectations.

En présence de :

Le Ministre de la défense



Hervé MORIN

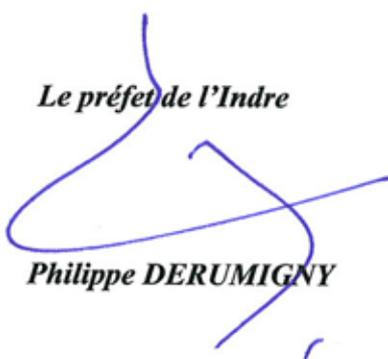
*Le Ministre de l'Espace rural et de
l'Aménagement du territoire*



Michel MERCIER

* * *

Le préfet de l'Indre



Philippe DERUMIGNY

Le président du Conseil régional



François BONNEAU

Le président du Conseil général



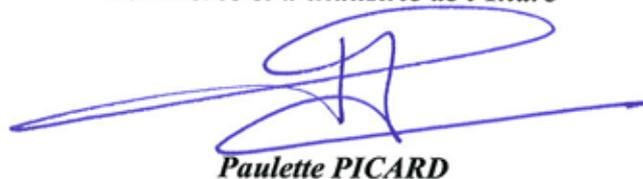
Louis PINTON

*Le président de la Communauté
d'agglomération castelroussine
et maire de Châteauroux*



Jean-François MAYET

*La présidente de la Chambre de
commerce et d'industrie de l'Indre*



Paulette PICARD

*Le président de l'agence de développement
économique de l'Indre*



Pierre PETITGUILLAUME

Fait à Châteauroux le 6 juillet 2010

2. DIAGNOSTICS

Dans le cadre des travaux préliminaires d'élaboration du CRSD, quatre études ou diagnostics ont été réalisés au cours de l'année 2009 :

- un diagnostic d'employabilité et de transfert de compétences des personnels du 517^{ème} RT, réalisé par l'AFPA ;
- un état des lieux du patrimoine immobilier représenté par la base-vie du 517^{ème} RT (partie nord de l'emprise de la Martinerie) réalisé par le cabinet DTZ consulting et financé par le Conseil général de l'Indre, la CAC et le ministère de la défense
- une étude de l'inscription territoriale du 517^{ème} RT et de la 12^{ème} BSMAT réalisé par l'INSEE Centre
- un diagnostic territorial réalisé par le cabinet DTZ consulting et financé par le ministère de la défense.

Les deux dernières études sont présentées succinctement ci-dessous.

ETUDE DE L'INSCRIPTION TERRITORIALE DU 517^{ème} REGIMENT DU TRAIN (Châteauroux-Déols) ET DE LA 12^{ème} BASE DE SOUTIEN DU MATERIEL (Neuvy-Pailloux) REALISEE PAR L'INSEE CENTRE

1. Le principe de l'étude

L'objet de l'étude réalisée en 2009 par l'INSEE Centre était d'évaluer l'emploi entraîné par l'activité économique du 517^{ème} régiment du train implanté à Déols, couplé à la 12^{ème} Base de soutien matériel (BSMAT) sur le site de Neuvy-Pailloux, appréciant ainsi l'insertion territoriale de ces deux établissements dans la région Centre. Compte tenu de la proximité géographique des deux établissements, le comité de site a estimé intéressant d'inclure la 12^{ème} BSMAT à cette étude, bien que cette entité ne subisse pas de restructuration profonde.

L'objectif d'une étude d'insertion territoriale est de réaliser une estimation du nombre d'emplois concernés par les activités d'un établissement, à un moment donné, et d'évaluer la population des ménages concernés. Un des points importants de la méthode est la possibilité de localiser l'emploi. L'estimation de l'emploi est réalisée selon deux approches complémentaires :

- dans une perspective d'analyse du système productif d'une zone géographique, selon la localisation des établissements concernés (approche « lieu de travail ») ;
- dans une perspective d'analyse de l'impact social et de l'économie résidentielle, selon le lieu où habitent les salariés concernés (approche « lieu de résidence »).

L'impact des deux unités militaires est estimé par l'addition de trois effets économiques :

- en premier lieu, l'effet direct : l'emploi et la population directement associés aux activités du 517^{ème} régiment du train et de la 12^{ème} BSMAT, à savoir les personnels des deux unités et leurs ménages ;
- en deuxième lieu, l'effet indirect : l'emploi et la population indirectement concernés par le biais de l'emploi généré chez les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services des deux unités ;
- en troisième lieu, l'effet induit : l'emploi résultant de la consommation des ménages des employés des deux unités, des fournisseurs et sous-traitants, et de leurs ménages.

Cette étude a permis de décrire et de chiffrer l'influence de ces deux unités mais n'intègre en aucun cas de visée prospective. Elle mesure simplement l'emprise au 1^{er} janvier 2009 des unités sur le territoire régional et les emplois qu'elles génèrent chez les fournisseurs et sous-traitants, et via les activités induites.

2. Typologie des personnels du 517^{ème} RT

Au 1er janvier 2009, le 517^{ème} régiment du train employait 911 personnes, au statut majoritairement militaire. Le personnel du 517^{ème} régiment du train est jeune, en comparaison notamment de l'unité voisine (12^{ème} BSMAT). Plus de la moitié du personnel du régiment est locataire ou logée sur la base. Son personnel est réparti dans 883 familles, regroupant 1 910 personnes. La moitié du personnel du 517^{ème} régiment du train est célibataire.

Le personnel du 517^{ème} régiment du train réside à 88,3 % dans 5 cantons (zone dite du coeur d'impact : cantons de Châteauroux, Châteauroux-est, Issoudun, Issoudun-sud et Ardentes) et à 97,6 % dans 13 cantons (zone dite du périmètre d'impact constituée par les 5 cantons du coeur d'impact, ainsi que des cantons de Châteauroux-ouest, Levroux, Vatan, Issoudun-Nord, La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre et Argenton sur Creuse). Du fait de leur jeunesse, près de 30 % du personnel du 517^{ème} Régiment du Train est logé sur la Martinerie, sans autre adresse à l'extérieur. Par ailleurs, le régiment compte une proportion importante de célibataires géographiques dont les familles résident dans un autre département, la proportion de résidents diminue donc pour les membres des familles. Seulement 75,5 % des familles résident ainsi dans le coeur d'impact et 87,6 % dans le périmètre.

3. Analyse de l'activité indrienne dans le périmètre d'impact

Le périmètre d'impact (13 cantons au total) regroupe 70 % de la population départementale, et les 5 cantons du coeur d'impact regroupent 40 % de la population départementale.

De 1962 à 1999, la population de l'Indre a régulièrement diminué, exception faite d'une légère hausse entre 1968 et 1975, puis a sensiblement augmenté entre 1999 et 2006. L'évolution de la population est similaire dans le coeur et le périmètre. L'Indre connaît un déficit naturel depuis de nombreuses années, tandis que le déficit migratoire du coeur contrebalance à peine l'excédent naturel. Globalement, le périmètre et le coeur perdent des étudiants et attirent des retraités. Les populations du coeur et du périmètre d'impact sont plus âgées qu'en région Centre, mais plus jeunes que celle du département, essentiellement du fait d'une forte proportion de retraités et d'un déficit d'élèves et d'étudiants.

En 2004, neuf actifs sur dix habitants dans le périmètre y travaillent. Le périmètre accueille 70 % des actifs indriens occupés au lieu de travail et le coeur 40 %. Entre 1997 et 2007, suivant la tendance départementale, le nombre de demandeurs d'emploi dans le périmètre et dans le coeur a diminué.

En 2006, sept emplois sur dix du périmètre se situent dans le secteur tertiaire, secteur d'ailleurs en progression, contrairement à l'industrie qui perd des emplois.

En constante diminution depuis 2002, le revenu annuel moyen par foyers fiscaux en 2006 est plus élevé dans le coeur et le périmètre qu'en Indre, mais reste nettement inférieur à la moyenne régionale. La part de la population vivant avec un bas revenu est plus élevée dans le coeur que dans le périmètre, qui présente une part similaire au département et à la région, mais inférieure à la part nationale.

Le périmètre capte les trois quarts des produits départementaux issus des quatre taxes locales (d'habitation, professionnelle, foncier bâti et foncier non bâti). La taxe professionnelle représente une part des produits plus importante dans le périmètre que dans le département, traduisant une activité économique relativement plus forte.

4. Environ 1200 emplois liés à l'activité du 517^{ème} RT

Le 517^{ème} régiment du train génère 911 emplois directs, soit 27,8 % des emplois salariés de la commune de Déols.

Les commandes du 517^{ème} RT auprès d'entreprises de la région ne génèrent qu'une quinzaine d'emplois indirects. En effet, les commandes relèvent souvent de marchés nationaux, et les fournisseurs sont dans ce cas majoritairement situés en Île-de-France. De plus, la Défense nationale fonctionne en grande partie de façon autonome.

Ces salariés indirects et les employés du 517^{ème} RT induisent par leurs dépenses de consommation et celles de leurs familles l'équivalent de 279 emplois sur la région Centre,

Au total, l'activité du 517^{ème} RT génère 1204 emplois directs (911), indirects (14) ou induits (279) dans la région Centre.

La prise en compte des ménages auxquels appartiennent ces salariés conduit à une population concernée par l'activité du 517^{ème} régiment du train de 2 547 personnes.

DIAGNOSTIC REALISE PAR DTZ CONSULTING

1. Le diagnostic territorial

a- Une localisation stratégique et des modes de transport différenciant à valoriser

Le territoire de l'agglomération castelroussine est desservi par l'autoroute A 20 qui le positionne à deux heures trente de Paris : cette localisation géostratégique confère un avantage concurrentiel au territoire pour l'implantation de certaines activités économiques nécessitant la présence d'infrastructures de transport de qualité, à l'instar de la logistique. De plus, l'aéroport tout cargo de Châteauroux-Déols, doté d'une piste d'une longueur exceptionnelle (3 500 m), donne un atout incomparable à l'agglomération pour le développement des filières liées à la l'aéronautique et à la logistique. Toutefois, les insuffisances en matière d'accessibilité ferrée (dysfonctionnements fréquents sur la ligne Châteauroux-Paris, ainsi que l'absence de Ligne Grande Vitesse) dévalorisent la position de carrefour de l'agglomération et sont un handicap en matière de développement économique local.

- *Avantages : la desserte par l'autoroute A 20, et la position géostratégique au centre de la France,*
- *Inconvénients : une desserte ferrée insuffisante.*

b- Une agglomération peu attractive pour les jeunes et les cadres supérieurs, des tensions sur le marché de l'emploi

L'agglomération castelroussine, composée de neuf communes, accueille environ 73 000 habitants (chiffres Insee 2004). La croissance démographique, revenue à l'équilibre depuis 1999, est marquée par une dichotomie entre la ville-centre et les communes périphériques : Châteauroux, en perte d'attractivité, subit la plus forte baisse démographique parmi les communes de la CAC entre 1999 et 2004, au profit des banlieues et des communes périurbaines. La population castelroussine, malgré un vieillissement annoncé conjuguée à une baisse de la population étudiante et du nombre d'élèves, reste jeune par rapport à la moyenne indrienne.

L'agglomération castelroussine dispose de nombreux atouts : des espaces verts, la proximité du parc naturel régional de la Brenne et de la forêt domaniale de Châteauroux, des services à la personne de qualité, un coût de l'immobilier, et, par répercussion, un coût de la vie peu élevé, une véritable politique en faveur des loisirs avec des salles de spectacle et des infrastructures sportives.

Toutefois, depuis 2008, la CAC est le territoire de la région Centre ayant connu la plus forte augmentation du taux de chômage, témoignant notamment d'une forme d'inadéquation entre l'offre d'emploi et la qualification. Le réservoir de main d'œuvre qualifiée est actuellement faible, marqué par une forte proportion d'ouvriers non-spécialisés et par un déficit d'encadrement. Ces caractéristiques du marché de l'emploi trouvent un écho dans la faiblesse des dispositifs de formation proposés dans l'aire castelroussine : les filières d'enseignement supérieur sont peu présentes sur le territoire, de même que les formations professionnelles et supérieures en lien avec le tissu économique local. Ce diagnostic accroît les tensions sur le marché du travail et réduit l'attractivité du territoire, pour les jeunes comme pour les cadres.

- *Avantages : un cadre de vie de qualité,*
- *Inconvénients : une inadéquation entre l'offre d'emploi et la main d'œuvre, une faiblesse concernant les filières de formation.*

c- Un tissu économique local majoritairement industriel qui souffre de la crise économique

Le tissu économique castelroussin est marqué par la prédominance du secteur industriel -et plus particulièrement des unités de production-, structuré autour de PME qui représentent 85 % des entreprises, mais 20 % des emplois. Ces unités, fortement dépendantes de centres de décision extérieurs, sont actuellement touchées de plein fouet par la mondialisation et la crise économique.

Les activités se structurent autour de savoir-faire historiques, legs historiques du tissu industriel local, dans les domaines de l'aéronautique, la logistique, l'agro-alimentaire et l'automobile.

Le secteur tertiaire est quant à lui en retrait sur le territoire de l'agglomération castelroussine. Le manque de centres de décision et la perte de directions locales, notamment dans le domaine bancaire, pénalisent fortement le territoire.

- *Avantages : des savoir-faire reconnus,*
- *Inconvénients : un secteur industriel en crise ; peu de centres de décision sur le territoire.*

d- Une offre foncière attractive à concrétiser en faveur de projets de développement économique

Châteauroux se distingue des villes alentour par la présence d'une offre foncière importante (Zone Aéroportuaire, ZAC d'Ozans, et terrains libérés par le 517^{ème} régiment du train) disponible à des prix attractifs et souvent embranchée fer. Cependant, à l'heure actuelle, les espaces de foncier immédiatement disponibles se font rares et marquent la fin d'un cycle économique pour le territoire de la communauté d'agglomération. A moyen terme, la préparation de nouvelles zones au sein de l'Arc Est de développement économique, notamment celle d'Ozans, devra permettre de renforcer la qualité de l'offre territoriale.

De même, la mise en place du Très Haut Débit, actuellement pilotée par le Conseil général de l'Indre et la Communauté d'agglomération castelroussine devra permettre de renforcer le développement économique industriel et tertiaire du territoire.

- *Avantages : des fonciers stratégiques à disposition, futures locomotives pour le développement économique de l'aire castelroussine,*
- *Inconvénients : peu de fonciers actuellement aménagés.*

e- Une communication peu efficace et un manque d'image

L'agglomération castelroussine, de même que le département de l'Indre, est marquée par un déficit d'image. Alors qu'elle fait appel à des références historiques, c'est l'image du Berry qui est traditionnellement utilisée dans les documents de communication touristique ; elle ne permet pas de valoriser les atouts de l'aire castelroussine. La multiplication des acteurs participant au développement économique ne permet pas de mettre en œuvre une politique de marketing territorial global, valorisant l'ensemble du territoire et participant à son attractivité.

- *Avantages : le rôle actif de l'Agence de Développement Economique dans les actions de communication et de prospection,*
- *Inconvénients : une trop grande multiplicité d'acteurs, un déficit d'image.*

2. Les perspectives de développement économique

a- Les filières de développement économique

L'aire castelroussine, pour son développement, pourra s'appuyer sur deux filières majeures : une filière déjà constituée qui devra être consolidée sur le territoire, la maintenance aéronautique, et une filière en cours de développement sur l'aire castelroussine : les éco-industries.

Les activités de maintenance aéronautique et démantèlement sont déjà fortement implantées sur le territoire local, principalement autour de l'aéroport, et supra-local, grâce à un réseau de sous-traitant spécialisés dans la région Centre et le Berry. Malgré la concurrence de pôles structurés et visibles à l'échelle nationale tels que l'Ile-de-France ou encore la région Midi-Pyrénées, le renouvellement constant des avions ainsi que l'augmentation prévisible des besoins en maintenance offre à Châteauroux une opportunité majeure pour la consolidation et la structuration de cette filière, sur la base des infrastructures et formations existantes.

Pour ce qui est des éco-industries, la région Centre dispose de ressources naturelles importantes, atouts majeurs pour le développement des filières spécifiques paille, chauffage et isolation. Des acteurs sont déjà présents sur le territoire, notamment pour la filière bois-énergie. La croissance de la filière énergies renouvelables à l'échelle nationale, liée notamment aux engagements européens et mondiaux, ainsi que le soutien des pouvoirs publics pour l'émergence de ce type de projet, crée des conditions favorables pour le développement de cette filière innovante, vectrice de projets qualitatifs, en lien avec la création de la ZAC développement durable d'Ozans.

Le développement de ces deux filières, et leur concrétisation au sein de pôles d'excellence, regroupant des acteurs institutionnels, des entreprises et des laboratoires de recherche à l'échelle locale comme régionale, permettra de favoriser la diversité économique du territoire de la CAC et la nouvelle vocation industrielle à valeur ajoutée, tout en utilisant les équipements structurants comme vecteurs de spécialisation et d'excellence.

- *Des leviers de développement importants : des filières porteuses à structurer (éco-industries) et à accompagner dans leur développement (maintenance aéronautique).*

b- Un projet d'ensemble pour l'aire castelroussine

La stratégie de développement économique élaborée, et qui se décline en une série d'actions indiquées ci-dessous, a pour ambition d'accélérer le renouvellement économique de l'aire castelroussine dans l'objectif plus global de renforcer le positionnement du territoire au sein de la région.

Cette nouvelle dynamique repose sur la constitution de deux pôles d'excellence qui consacreront le renforcement de deux filières clés pour l'économie castelroussine : les éco-industries et la maintenance aéronautique, au cœur du pôle d'excellence AéroCentre. Elle s'appuiera notamment sur la création de trois équipements structurants renforçant l'offre territoriale : la zone d'activité Ozans, l'école d'ingénieurs HEI, et le hangar pour l'entreprise Europe Aviation.

Enfin, cette dynamique ne pourra être mise en œuvre sans la mise en place d'une stratégie de communication et de promotion efficace, le renforcement d'une ingénierie de projet, et le développement de moyens de promotion dédiés.

- *La constitution d'un projet d'ensemble en faveur du développement économique de l'ensemble de l'aire castelroussine et du territoire indrien, permettant de structurer le tissu économique local, développer les équipements structurants et affermir la gouvernance publique.*

3. FICHES ACTION

Axe 1 – Favoriser les conditions du développement économique

N° AXE 1	INTITULE DU PROJET
<i>N° FICHE ACTION 1</i>	Promotion et reconversion du site de la Martinerie
Diagnostic – constat	
<p>Le camp de la Martinerie est un site de 295ha, situé au cœur d'une zone peu dense, à l'écart des dynamiques urbaines de Châteauroux. Il est divisé en deux espaces : la zone-vie au Nord (patrimoine bâti), et les terrains aménagés au sud (potentialités économiques).</p> <ul style="list-style-type: none"> - points forts : localisation au cœur de l'Arc-Est de développement économique castelroussin ; à proximité des ZAC de la Malterie et de la zone aéroportuaire, en continuité directe avec la ZAC civile de la Martinerie et avec la ZAC Ozans - difficultés : zone-vie, accès routier unique, pollution chimique et pyrotechnique, enjeux environnementaux forts (gestion des eaux pluviales, lagune de Beaumont, biodiversité pressentie) 	
Description de l'action	
<p>1^{ère} phase : Prospection exogène. Il s'agit de rechercher une ou plusieurs activités (industrie ou service) susceptibles de s'implanter sur le site de la Martinerie (nord et sud). Pour chaque candidat, il est nécessaire d'obtenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Un descriptif de l'entreprise et l'identité de l'interlocuteur. 2) Un descriptif sommaire de la stratégie de développement et les raisons pour lesquelles elle s'intéresse au site. 3) Des éléments quantitatifs sur le projet (par exemple : montant des investissements, besoins en immobilier, la création d'emplois, ...). 4) Une estimation du niveau de faisabilité d'une implantation sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le travail à réaliser : remise de documents, offre de site, visite de site, suggestion d'échéancier... ; ➢ Participer aux différentes visites du site avec les prospects et aux rendez-vous nécessaires; ➢ Assurer l'interface entre les projets et le comité de pilotage de la mission. <p>2^{ème} phase : Etudes et travaux d'aménagement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Déterminer, en fonction des besoins et des possibilités du territoire relevés par le diagnostic, les scénarii envisageables pour la requalification du site. Ceux-ci devront répondre aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Complémentarité avec l'aménagement de la ZAC Ozans ; - Devenir de la base de vie. 2) Définir la procédure d'aménagement la plus adaptée et la maîtrise d'ouvrage adéquate (CAC ou privée) 3) Aménager les lieux en fonction du projet accueilli. <p>Une provision de 400 000€ de FRED est réservée pour le financement d'actions liées à la reconversion du site de la Martinerie. Sur chacune des actions lancées dans le cadre de cette fiche-action, le maître d'ouvrage devra assumer au minimum 20 % de leur coût qui viendra en complément de la participation de la dotation du CRSD, en cohérence avec la circulaire FRED. Les financements des différents partenaires souhaitant participer à ces actions pourront s'ajouter.</p>	
Objectif – résultat attendu	
<ul style="list-style-type: none"> - Trouver un ou plusieurs porteurs de projet avant le départ du 517^{ème} RT (2012). - Requalifier le site pour répondre à ces demandes. - Aménager/Déconstruire les bâtiments non utilisés par les porteurs de projet. 	
Maîtres d'ouvrage	
<p>1^{ère} phase : ADEI (inclus dans l'action de communication décrit en fiche 10) en lien avec la DRRD, CAC pour le suivi des candidats à l'implantation 2^{ème} phase : CAC</p>	
Partenaires	
Etat	

Début de l'opération				
La promotion du terrain de la Martinerie a commencé dès les annonces de la dissolution du régiment.				
Délai de réalisation				
- 1 ^{ère} phase : 2010 - 2013 - 2 ^{ème} phase : 2011 - 2014				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Actions liées à la reconversion du site, et notamment : actions de communication décrites dans la fiche 10, travaux d'études, de définition, de dépollutions, de viabilisation,		<i>Etat (FRED CRSD)</i>	400 000€	
			400 000 €	
Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs				
Nombre de projets identifiés ; nombre de projets qualifiés ; nombres de visites avec prospects sur site ; Nombre d'emplois créés				

N° AXE 1	INTITULE DU PROJET
<i>N° FICHE ACTION</i> 2	Création de la ZAC d'OZANS
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>La CAC dispose de plusieurs parcs d'activité majeurs localisés en périphérie de Châteauroux, à proximité des grandes infrastructures de transport, et de zones d'activité plus petites, à vocation mixte, ainsi que du Centre Colbert, parc d'activité localisé au centre de la ville.</p> <p>L'agglomération dispose encore de réserves foncières pour l'accueil de nouvelles activités, mais les espaces économiques viabilisés et immédiatement disponibles se font de plus en plus rares. A court terme, la CAC doit donc mettre à disposition de nouvelles offres foncières modernes et de qualité.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>L'ambition de la CAC est de réaliser un parc de développement économique de 508 ha, dont 248ha pour la première tranche d'aménagement.</p> <p>Cette création participera au renforcement de l'attractivité économique du territoire, par la création d'un espace économique de qualité, conçue selon une démarche HQE et certifié ISO 14 001, à même de compléter efficacement les parcs d'activité régionaux. Elle permettra d'attirer des entreprises des filières des éco-industries, de l'énergie, de la logistique, des NTIC et pourrait ainsi créer à long terme environ 5 000 emplois.</p> <p>D'ici mi 2013, 25 millions d'euros seront investis dans la première tranche d'aménagement, divisées en 2 thématiques pour répondre aux différents critères des co-financeurs. Ce budget, alloué à la tranche 1, est composé d'acquisitions foncières, de prestations intellectuelles, de travaux d'infrastructures et d'aménagements liés à la gestion environnementale.</p> <p>La création de cette ZAC permettra de développer et structurer l'espace économique de l'Arc Est castelroussin.</p> <p>Phase 1 : aménagements liés à la gestion environnementale du site : amélioration de la biodiversité, gestion des eaux pluviales, démarche qualité environnementale</p> <p>Phase 2 : infrastructures et réseaux</p>	
<i>Objectif – résultat attendu</i>	
<p>Accroître l'attractivité économique du territoire Participer au développement local du territoire : implantation d'entreprises, création d'emplois, développement d'activités à haute valeur ajoutée</p>	
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	
Communauté d'agglomération castelroussine	
<i>Partenaires</i>	
Conseil régional, Etat, Europe	
<i>Début de l'opération</i>	
<p>Dossier de création de ZAC en 2010 Démarrage des travaux mi 2011</p>	
<i>Délai de réalisation</i>	
Tranche 1 (phases 1 et 2) : 2011-2013 (pour mémoire, tranche 2, hors CRSD : 2014-2017)	

<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Phase 1 : aménagements environnementaux				
Acquisitions foncières (espaces naturels non revendus)	550 000€	Conseil régional (contrat d'agglomération 2007-2011)	50 000€	0,5%
Fouilles archéologiques	800 000€	Etat (FRED CRSD)	2000 000€	20%
Prestations intellectuelles	1 500 000€	FEDER (mesure 32)	1 750 000€	17,5%
Travaux d'infrastructures	3 150 000€	Autofinancement (CAC)	6 200 000€	62 %
Aménagements liés à la gestion environnementale (bassins, aménagements paysagers, ...)	3 500 000€			
Frais de commercialisation/promotion	500 000€			
TOTAL	10 000 000€	TOTAL	10 000 000€	100 %
Phase 2 : aménagements fonciers (voiries, réseaux, etc.)				
Acquisitions immobilières	1 800 000€	Etat (sollicitation FNADT section générale)	2 000 000€ dont 500 000€ ont fait l'objet d'une subvention 2010 et 1,5M€ qu'il reste à confirmer	19 %
Travaux	12 000 000€			
<i>Dont aménagements liés à la gestion environnementale</i>	<i>1 625 000 €</i>			
Matériel				
Prestations intellectuelles	1 000 000€	Conseil régional (Contrat d'agglomération 2011-2015)	5 000 000€	48%
Autres : frais de commercialisation / promotion	200 000€			
SOUS TOTAL	15 000 000€	Autofinancement (emprunt CAC)	3 500 000€	33%
A déduire, s'il y a lieu : recettes potentielles nettes en cas de vente de terrains	4 500 000€			
TOTAL	10 500 000€	TOTAL	10 500 000€	100%
Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs				
Nombre d'ha viabilisés, Création d'emplois				

N° AXE 1	INTITULE DU PROJET			
N° FICHE ACTION 3	Accessibilité à la ZAC d'OZANS			
<i>Diagnostic – constat</i>				
La RD 920 assure les liaisons entre les zones d'activités, les itinéraires nationaux et l'aéroport. Cet axe important de l'Arc Est Castelroussin doit être adapté pour prendre en compte les aménagements futurs (ZAC Ozans et site de la Martinerie).				
<i>Description de l'action</i>				
L'accessibilité à la ZAC d'Ozans nécessite le redimensionnement d'un giratoire (RD 67), afin de faciliter l'accès au futur espace économique.				
<i>Objectif – résultat attendu</i>				
Soutenir le développement des entreprises en évitant l'engorgement routier. Desservir les zones économiques.				
<i>Maîtres d'ouvrage</i>				
Conseil général de l'Indre				
<i>Partenaires</i>				
Etat, Conseil Régional				
<i>Début de l'opération</i>				
2012				
<i>Délai de réalisation</i>				
2013 - 2014				
<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
		Etat (FNADT CRSD)	735 200€	56%
		Conseil régional	264 800€	20%
		Autofinancement (CG36)	324 000€	24%
TOTAL	1 324 000 €	TOTAL	1 324 000€	100%
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				

N° AXE 1	INTITULE DU PROJET			
N° FICHE ACTION 4	Accessibilité de l'Arc Est Economique Castelroussin Elargissement du pont-rail de la ligne Orléans-Toulouse			
<i>Diagnostic - constat</i>				
La RD 925 constitue l'entrée Est de la ville et assure les liaisons entre ville-centre et la future zone économique rassemblant la ZAC Ozans et le site de la Martinerie. Le pont-rail de la ligne Paris-Toulouse, sous lequel la RD 925 passe, ne permet actuellement que la circulation sur une voie et est considéré comme un point noir en terme de trafic.				
<i>Description de l'action</i>				
L'élargissement du pont-rail pour le porter à un gabarit permettant la circulation sur deux voies permettra de supprimer l'engorgement lié à l'étroitesse du pont-rail actuel, et d'assurer ainsi une meilleure desserte des pôles d'activité de l'agglomération. Il est important d'anticiper l'augmentation de trafic lié au développement des zones d'activités, à la création de la ZAC d'Ozans, et à la reconversion du site de la Martinerie en améliorant dès maintenant cette infrastructure.				
<i>Objectif – résultat attendu</i>				
Faciliter les mobilités (améliorer les liaisons domicile-travail pour les Castelroussins) Soutenir le développement des entreprises en évitant l'engorgement routier				
<i>Maîtres d'ouvrage</i>				
Réseau Ferré de France				
<i>Partenaires</i>				
Conseil général de l'Indre, Conseil régional				
<i>Début de l'opération</i>				
2012				
<i>Délai de réalisation</i>				
2012 - 2013				
<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Etudes et acquisitions	200 000€	Conseil général de l'Indre	1 474 000€	64%
Travaux	2 000 000€	Conseil régional	726 000€	36%
TOTAL	2 200 000€	TOTAL	2 200 000€	100%
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				

N° AXE 1	INTITULE DU PROJET			
N° FICHE ACTION 5	Desserte de l'Arc Est Economique Castelroussin Aménagement de la RD 920 desservant la zone d'Ozans et la zone militaire en reconversion			
Diagnostic – constat				
La RD 920 assure les liaisons entre les zones d'activités, les itinéraires nationaux et l'aéroport. Cet axe important de l'Arc Est Castelroussin doit être adapté pour prendre en compte les aménagements futurs (ZAC Ozans et site de la Martinerie).				
Description de l'action				
L'élargissement de la RD 920 en une route à 2 x 2 voies entre la RD 67 et la RN 151 est une action complémentaire des deux précédentes, qui doit permettre une desserte optimale vers la ZAC d'Ozans, le site de la Martinerie, les zones d'activité de l'Arc Est ainsi que l'amélioration des liaisons avec l'autoroute A20 et l'aéroport. Elle comprend un carrefour à déniveler (RD 925) afin de faciliter l'accès au futur espace économique.				
Objectif – résultat attendu				
Voirie primaire de l'Arc Est Castelroussin. Faciliter les liaisons avec l'aéroport, la RN 151 et l'autoroute A 20. Soutenir le développement des entreprises en évitant l'engorgement routier. Desservir les zones économiques				
Maîtres d'ouvrage				
Conseil général de l'Indre				
Partenaires				
Début de l'opération				
2012				
Délai de réalisation				
2013-2014				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Echangeur RD 925 ex 517 ^{ème} RT / Martinerie	3 325 000€	Autofinancement (CG36)	11 156 000€	100%
Doublement de la section courante RD 920 entre la RD 67 et la RN 151	7 831 000€			
TOTAL	11 156 000€	TOTAL	11 156 000€	100%
Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs				

N° AXE 1	INTITULE DU PROJET			
<i>N° FICHE ACTION</i> 6	Déploiement du réseau Très Haut Débit (THD)			
<i>Diagnostic – constat</i>				
Le département de l'Indre est le seul des six départements de la région Centre à ne pas à voir de point de présence des opérateurs d'infrastructure et de service numérique. Seul l'opérateur historique est présent. Le développement d'une fibre neutre permettra d'apporter une certaine concurrence sur le marché numérique. Par ailleurs, il n'existe aucune offre de débit performant sur l'agglomération de Châteauroux, vers les particuliers ou vers les entreprises.				
<i>Description de l'action</i>				
Le Conseil général de l'Indre et la Communauté d'agglomération castelroussine (C.A.C.) , réunis au sein du Syndicat Mixte RIP 36, travaillent actuellement sur le déploiement d'un réseau Très Haut Débit via la fibre optique, de manière à répondre aux besoins des entreprises et des habitants. Cette mise en place prend la forme d'une Délégation de Service Public qui permettra le déploiement du réseau à partir de 2011, constitué d'une dorsale de raccordement vers un point de présence multi-opérateur (POP) et d'un réseau desservant la Communauté d'agglomération castelroussine, et notamment les zones d'activité d'Ozans et de la Martinerie.				
<i>Objectif – résultat attendu</i>				
L'objectif de ce projet est de renforcer l'attractivité résidentielle du territoire, mais également l'attractivité économique vis-à-vis des entreprises, en s'inscrivant en complément de la création de la ZAC d'Ozans et de la reconversion du site de la Martinerie.				
<i>Maîtres d'ouvrage</i>				
Délégué de Service Public non sélectionné à ce jour. L'opération est montée par le Syndicat Mixte RIP 36 constitué par le Conseil général de l'Indre et la Communauté d'agglomération castelroussine fin 2009				
<i>Partenaires</i>				
Etat, Région, FEDER				
<i>Début de l'opération</i>				
2010				
<i>Délai de réalisation</i>				
2011 - 2013				
<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Réseau collecte et desserte	11 000 000€	Conseil régional (CPER)	1 000 000 €	7%
Equipements actifs et système d'information	1 500 000€	FEDER	1 300 000 €	9%
		Etat (FRED CRSD)	2 700 000 €	19%
Maîtrise d'œuvre et études	1 600 000€	SM RIP 36 (CAC et Conseil général)	2 500 000€	18%
		SOUS TOTAL PUBLIC	7 500 000€	53%
		Délégué	6 600 000 €	47%
TOTAL	14 100 000€	TOTAL	14 100 000€	100%
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				
Nombre de prises FTTH réalisées, nombre ou surface de ZAC ou nombre d'entreprises desservis, taux d'augmentation du débit sur l'agglomération				

Axe 2 – Soutenir le développement des entreprises et développer l'enseignement supérieur

N° AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 7	Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables.
Diagnostic – constat	
<p>Les aides à l'emploi proposées par un territoire constituent un élément d'incitation significatif pour l'accueil et/ou le développement d'activités créatrices d'emploi.</p> <p>A l'endogène, par cet appui financier appréciable en termes de trésorerie et d'effet levier sur les banques, par l'implication du territoire au montage du projet, elles peuvent favoriser la décision de l'entrepreneur à engager son projet.</p> <p><i>A l'exogène, compte tenu de la concurrence des territoires entre eux pour capter des projets économiques, le niveau d'aides proposées permet de renforcer l'attractivité d'un bassin d'emploi et ainsi de favoriser l'implantation d'entreprises.</i></p> <p>Dans les deux cas, pour être efficace, l'offre proposée par le territoire, à considérer dans sa globalité (foncier, aides à l'investissement, aides à l'emploi, infrastructure, accueil...), doit se caractériser par sa clarté (simplicité), sa rapidité de mise en œuvre (souplesse, circuit court) et son effet démultiplicateur (sur l'impact notamment en évitant l'effet d'aubaine, sur la mobilisation des partenaires et des banques).</p>	
Description de l'action	
<p>Accompagner les projets endogènes et exogènes créateurs d'emplois en CDI à temps plein.</p> <p>- <i>par une mobilisation large des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises proposés par l'ensemble des partenaires :</i> Conformément aux règles d'intervention et d'éligibilité communautaires et de celles spécifiques à chaque dispositif, les aides suivantes pourront être affectées de façon cumulative ou isolée à l'accompagnement d'un projet de développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aides sous forme de subventions : <ul style="list-style-type: none"> - fonds pour les restructurations de la défense (FRED), - dispositif d'aide à la création d'emplois durables du Conseil régional, - conventions de revitalisation de sites • aides sous forme de prêts participatifs : <ul style="list-style-type: none"> - prêts bonifiés de la société de financement pour la réforme et le développement (SOFIRED), - prêts OSEO, - prêts et avances remboursables du Conseil régional, • exonérations fiscales et sociales mises en place en Zone de Restructuration de Défense (ZRD) • aides dans le cadre du zonage d'Aide à Finalité Régionale (AFR) qui a été étendu suite à l'annonce des restructurations <p>Ces emplois pourront en outre bénéficier, en fonction des caractéristiques des publics recrutés, des mesures de droit commun d'aide à l'embauche (contrat unique d'insertion, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage,...).</p> <p>- <i>par une mobilisation coordonnée de ces dispositifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> • coordination des dispositifs d'aides à l'emploi : Dans la limite des règles spécifiques à chaque dispositif, les conditions et modalités de mobilisation des aides à l'emploi seront définies conjointement par l'ensemble des partenaires. • coordination de l'instruction de la demande : Pour garantir la clarté et la rapidité de l'accompagnement d'un projet, le dossier de demande d'aide sera présenté et instruit de façon coordonnée au sein d'une instance à définir. </p>	

Selon des modalités à valider par le comité de pilotage, tout projet identifié dans l'agglomération de Châteauroux et considéré comme valide après une analyse financière et économique fera l'objet chronologiquement :

1. d'une présentation à l'ensemble des partenaires,
2. d'un accompagnement porté par un chef de file désigné conjointement (ADEI, CAC, Etat),
3. d'un dossier de demande de subventions unique,
4. *in fine*, d'un avis de l'ensemble des partenaires sur l'opportunité et le montant de l'aide.

Appuyer l'implantation d'entreprises par des aides directes au conseil et à la formation.

Le FRED peut intervenir en accompagnement d'un projet de formation conformément aux règles d'intervention et d'éligibilité spécifiques à ce dispositif et sous réserve que les différentes règles et plafonds applicables soient respectés.

Le Conseil régional peut accompagner également les projets de formation par le biais du « CAP formation ».

Objectif - résultat attendu

Accompagnement à la création minimale de 500 emplois

Maîtres d'ouvrage

ADEI (en lien avec la fiche –action 10)

Partenaires

Etat, OSEO, Conseil régional, CAC, chambres consulaires, SOFIRED

Début de l'opération

Septembre 2010

Délai de réalisation

36 mois.

Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs

Nombre d'emplois créés : Nombre de projets accompagnés.

N° AXE 2	INTITULE DU PROJET
<i>N° FICHE</i> <i>ACTION</i> 8	Construction d'un hangar de maintenance aéronautique pour l'entreprise Europe-Aviation
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Le Conseil régional du Centre souhaite faire de l'aéroport un point d'appui central du développement économique du Sud régional et du département de l'Indre. Pour cela, il souhaite soutenir le développement des filières liées à l'aéronautique, ainsi que ses acteurs.</p> <p>L'ambition est de développer l'aéroport de Châteauroux-Déols et le transformer en un pôle « one-stop-shop », structurer les acteurs de la filière maintenance aéronautique et démantèlement déjà présents sur le territoire, et ainsi attirer de nouvelles entreprises du secteur sur les terrains de l'aéroport de Châteauroux-Déols tout en renforçant les compétences du pôle AéroCentre.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Le projet phare identifié comme le préalable au développement de la filière maintenance consiste en la construction d'un bâtiment d'activité à destination de l'entreprise Europe Aviation déjà présente sur le site.</p> <p>Ce bâtiment permettra notamment la maintenance de 4 avions de type 1320 ou d'un avion de type A330.</p> <p>La construction de ce bâtiment (15 000m²) permettra à cette entreprise majeure de la zone aéroportuaire de développer fortement son activité de maintenance aéronautique, en lien avec la création du pôle AéroCentre. Elle créera environ 150 emplois directs. L'entreprise pourra également jouer un rôle moteur dans la structuration d'un pôle de développement aéronautique sur l'aéroport de Châteauroux-Déols, permettant à terme la création de plusieurs centaines d'emplois.</p>	
<i>Objectif – résultat attendu</i>	
<p>Création directe de 150 emplois Confortation de la filière aéronautique Développement de l'attractivité du territoire</p>	
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	
<p>La maîtrise d'ouvrage est assurée par la SCI HMA 1 Centre constituée entre la « SEM d'aménagement pour le développement économique de l'aéroport de Châteauroux » (20% capital), la Caisse des Dépôts (29% du capital) et une société d'investissement (51% du capital)</p> <p>La SCI est une société de portage immobilier chargée de la construction du bâtiment et de sa mise à disposition de l'exploitant.</p> <p>La SEM d'aménagement pour le développement économique de l'aéroport de Châteauroux-Déols assurera l'aménagement de la zone et deviendra propriétaire du foncier, actuellement propriété du Conseil régional. Cette SEM a été créée le 9 novembre 2009 avec un capital initial de 2 250 000€ (Région, CG18, CG36, CAC, EPIC Aéroport Châteauroux Centre, CCI36, CDC, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne)</p>	
<i>Partenaires</i>	
Etat, Conseil régional	
<i>Début de l'opération</i>	
2010	
<i>Délai de réalisation</i>	
2011-2012	

<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
		Conseil régional	3 325 000€	13%
		Etat (FNADT CRSD)	1 800 000€ sous réserve de l'expertise approfondie de la DATAR au moment du dépôt de dossier	7%
		FEDER (mesure 32)	875 000€	3%
		SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	6 000 000€	23%
		Pool de crédit-bail (crédit preneur SCI HMA 1 Centre)	20 000 000€	77%
TOTAL	26 000 000€	TOTAL	26 000 000€	100%
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				
Nombre d'emplois créés				

N° AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 9	Création d'une formation d'ingénieurs HEI à Châteauroux
<i>Diagnostic – constat</i>	
<p>Le développement de l'apprentissage est considéré comme une priorité nationale dans le cadre de la politique de mobilisation pour l'emploi et la cohésion sociale. Le « plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes » décidé par le gouvernement en 2009 vise 500 000 apprentis à l'horizon 2015.</p> <p>Le projet de mise en place d'une formation d'ingénieurs à Châteauroux s'inscrit également dans le plan régional de développement de la formation, dont l'une des orientations stratégiques est d'élever le niveau de formation sur le territoire régional. Le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé en Région Centre prévoit notamment, dans le cadre de la carte régionale de l'apprentissage gérée par le Conseil régional, de soutenir la mise en place de formation de niveau I (formation d'ingénieurs).</p> <p>Par ailleurs, on observe qu'une forte proportion des jeunes quittent la région Centre et poursuivent leurs études hors académie, faute de réponses suffisantes à leur besoin, phénomène accentué dans les filières scientifiques. De ce fait, la création d'une école d'ingénieurs par alternance en forte complémentarité avec l'université d'Orléans et des autres membres du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Centre Val de Loire Université, contribuera à renforcer l'offre scientifique de la région Centre.</p> <p>Enfin, un pôle d'excellence nommé Aérocentre, rassemblant 30 entreprises du territoire régional, a été lancé le 17 mai 2009. Il a pour vocation de promouvoir, de développer, et d'innover en matière d'activités aéronautiques, à l'échelle nationale comme internationale. La structuration de ce pôle d'excellence doit permettre de donner une impulsion et une dynamique locale. L'offre de formation doit être adaptée pour tenir compte de cette ambition.</p> <p>Dans ce contexte, la mise en place de la formation d'ingénieurs par apprentissage « HEI Châteauroux » constitue un projet structurant d'envergure qui contribue à la redynamisation du département de l'Indre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En développant des potentiels humains pour la création / reprise d'entreprises ; • En favorisant le transfert technologique et la valorisation à destination des entreprises ; • En encourageant les initiatives « recherche et développement ». 	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Projet d'implantation d'une antenne de l'école HEI à Châteauroux, visant à développer une formation d'ingénieurs en alternance spécialisée en mécanique (appliquée à l'ingénierie des transports : automobile / aéronautique). La première rentrée est prévue en septembre 2012, pour une promotion d'une trentaine d'étudiants. A terme l'école pourra accueillir une cinquantaine d'étudiants par promotion.</p> <p>Cette création, qui a pour objectifs principaux de renforcer les filières automobile et aéronautique à l'échelle de la région, faire de Châteauroux un pôle d'excellence pour l'enseignement supérieur par apprentissage, permettra de renforcer l'attractivité du territoire, attirer des jeunes et participer ainsi à l'amélioration de l'image de Châteauroux.</p> <p>Le budget d'investissement total s'élève à 15 000 000 € prenant en compte notamment la réhabilitation d'une partie de l'ancienne usine Balsan, la construction d'un immeuble pour assurer les fonctions d'enseignement et de recherche liées aux activités de l'école, et les équipements afférents.</p> <p>Toutes les dispositions seront par ailleurs prises pour accueillir les étudiants dans les meilleures conditions de vie universitaire.</p>	
<i>Objectif – résultat attendu</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'image de la région et de l'aire castelroussine, notamment en attirant des jeunes • Attirer des entreprises et développer la création d'entreprises • Renforcer l'attractivité du territoire • Développer les filières automobile et aéronautique 	
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	
CCI de l'Indre	
<i>Partenaires</i>	
Etat, FEDER, Conseil régional, Conseil général, Ville de Châteauroux	

<i>Début de l'opération</i>				
2010				
<i>Délai de réalisation</i>				
30 avril 2013				
<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Réhabilitation / construction du bâtiment	12 000 000€	FNDMA	5 000 000€	34%
		Etat (FRED CRSD)	2 264 800€	15%
Equipements	3 000 000€	FEDER (mesure 32)	2 000 000€	13%
		Ville de Châteauroux	1 500 000€	10%
		Conseil régional	1 500 000€	10%
		Conseil général	1 235 200€	8%
		Autofinancement (CCI 36)	1 500 000€	10%
TOTAL	15 000 000€	TOTAL	15 000 000€	100%
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				

Axe 3– Ambition et positionnement de l'aire castelroussine

N° AXE 3	INTITULE DU PROJET
<i>N° FICHE ACTION 10</i>	Communication, promotion, accompagnement des entreprises
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Face aux constats partagés par l'ensemble des acteurs économiques du territoire sur le déficit d'image, interne comme externe, de l'aire castelroussine et du département dans son ensemble, l'axe 3 souligne la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial, structurée, adaptée au territoire et appropriée par l'ensemble des acteurs.</p> <p>La mise en œuvre de cette stratégie, construite à partir de la définition du positionnement et de l'ambition de l'aire castelroussine, permettra de renforcer l'image du territoire, au plan national et international, et de « vendre » de manière cohérente, de façon à attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Afin de structurer la démarche de communication et de promotion de l'aire castelroussine et du département de l'Indre, et faire naître une politique globale de marketing territorial, trois actions seront menées :</p> <p>Désignation d'un coordinateur : Tout d'abord, la désignation d'un coordinateur de cette politique de communication et promotion à l'Agence de Développement Economique de l'Indre. Ce coordinateur sera responsable d'un budget de promotion et de communication dédié, en permettra l'allocation, et coordonnera l'ensemble des documents de communication, ainsi que l'ensemble des équipes, internes comme externes, travaillant sur cette thématique. De plus, une marque territoriale, sous forme de « baseline » (ligne de base d'un document) devra être créée. Cette marque qui sera utilisée sur chaque document de promotion et de communication de l'aire castelroussine, et lors des salons de promotion nationaux ou internationaux devra permettre l'émergence d'un message unique, une marque forte appliquée à tous les documents,</p> <p>Recours aux travaux d'attachés de presse Dans le but de compléter la démarche d'ensemble, les acteurs du territoire pourront s'adjoindre les services d'attachés de presse spécialisés, notamment dans les domaines économiques et culturels afin de rendre visible le territoire en faisant régulièrement parler de lui dans la presse.</p> <p>Promotion et prospection Afin de promouvoir les potentialités du territoire, inciter de nouvelles entreprises à s'implanter dans l'aire castelroussine, des actions de promotion et de prospection (plaquettes de communication, insertion dans les outils de promotion départementaux et régionaux, participation à des salons professionnels aux côtés de l'Agence de Développement Economique, présence à l'international), pourront être organisées et financées.</p>	
<i>Objectif – résultat attendu</i>	
<p>Mise en place d'une politique globale de marketing territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'image du territoire - implantation de nouvelles entreprises 	
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	
ADEI	
<i>Partenaires</i>	
Etat, Région Centre, Conseil général, CAC	
<i>Début de l'opération</i>	
Septembre 2010	

<i>Délai de réalisation</i>				
36 mois				
<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Recrutement d'un coordinateur	120 000€	CAC	100 000€	20%
Attachés de presse	150 000€	Conseil régional	100 000€	20%
Promotion prospection	230 000€	Conseil général	100 000€	20%
		Etat (FRED CRSD)	100 000€	20%
		Autofinancement (ADEI)	100 000€	20%
TOTAL	500 000€	TOTAL	500 000€	100 %
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				
Nombre d'entreprises contactées, nombre d'emplois créés (exogène et endogène), nombre d'actions de promotion				

4. ANNEXES

Tableau financier prévisionnel

Plan de l'arc économique est castelroussin

Plan de financement du CRSD de Châteauroux-Déols

Le 6 juillet 2010

	Exercice la maîtrise d'ouvrage (en K euros)	Fiche action n°	Coût estimatif	CG 36	ADEI	CAC	Ville de Châteauroux	CR	Origine	CCI	Acteurs privés	Sollicitations CRSD			Autres subventions Etat (FNADT, section générale...)	Origine	FEDER	Part Etat, hors fonds de formation
												FRED	FNADT					
Axe 1 : créer les conditions de développement économique	Provision site du 517ième RT	1	400									400					0%	
	Réalisation de la ZAC d'Ozans		26 324	324		14 200		5 050				2 000	735,2	2 000		1 750	17%	
	<i>dont 1ère tranche phases 1 et 2</i>	2	25 000			14 200		5 050	Contrat d'agglo 2011-2015				2 000	2 000	FNADT section générale	1 750	15%	
	<i>dont accès ZAC</i>	3	1 324	324				264,8	Convention Région Département				735,2				56%	
	Desserte et accessibilité de la zone économique: élargissement du pont-rail de la ligne Paris-Toulouse	4	2 200	1 474					726	Convention Région Département								0%
	Desserte et accessibilité de la zone économique: aménagement de la rocade de Châteauroux et du carrefour avec la RD 920	5	11 156	11 156														0%
Axe 2 : Soutenir le développement des entreprises et développer l'enseignement supérieur	Déploiement du réseau Très Haut Débit	6	14 100	1 250		1 250		1 000	CPER		6 600	2 700				1 300	9%	
	Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables	7																
	Construction du hangar pour Europe Aviation	8	26 000					3 325	Convention Région Département		20 000		1 800			875	10%	
Axe 3 : Positionner l'aire castelroussine	Création de formation d'ingénieurs HEI à Châteauroux	9	15 000	1235,2			1 500	1 500		1 500		2264,8		5 000	FNDDMA	2 000	13%	
	Communication, promotion, accompagnement des entreprises	10	500	100		100		100				100					0%	
		TOTAL	95 680	15 539	100	15 550	1 500	11 966		1 500	26 600	7 465	2 535	7 000		5 925	11%	
				16,2%	0,1%	16,3%	1,6%	12,5%		1,6%	27,8%	7,8%	2,6%	7,3%		6,2%		

Aéroport Marcel-Dassault

Vers A20-PARIS / AEROPORT FRET

Pont rail
sur RD925

Vers A71

Points d'entrée
517ème /
ZAC OZANS

517ème

INDUSTRIES

CHATEAUROUX

ZAC OZANS

Vers A20-LIMOGES

RD943 - Vers MONTLUÇON